



**Une dame a pu par quelle alchimie on ne sait, vendre la concession appartenant à la famille de son défunt concubin. Cette surprenante affaire laisse transparaître des soupçons de corruption des magistrats ayant rendu des décisions qui ont permis la transaction.**

Une nuit à la belle étoile. C'est la triste expérience à laquelle a été confronté ce lundi 17 août 2020, **Berthe Mamiafo** et ses enfants. Aux premières heures de la matinée apprend-on, cette dame a été surprise de voir débarquer une horde de gendarmes au domicile de ses parents qu'elle occupait. La visite des hommes en tenue n'avait nullement rien de courtoise, mais elle visait à les expulser de force. *«Le matin, on a toqué et quand je suis sortie, j'ai vu que c'était un homme qui s'est présenté comme le commandant de la brigade de gendarmerie. Il a dit être venu nous faire libérer la maison»*, raconte une occupante de la maison.

À peine le commandant de Brigade avait-il fini de signifier l'objet de leur visite impromptu que des gros bras commis pour la tâche allait entrer en scène. *«Ils sont entrés et ont commencé à sortir nos choses pour déposer en route. On ne comprenait rien de ce qui se passait»*, poursuit ce proche de la famille. En réalité nous renseigne-t-on, cette action s'inscrivait à la suite de la décision de justice. Rendue le 7 août 2020 par le tribunal de première instance de Bafoussam, cette décision demandait entre autre, l'expulsion des occupants de la maison querellée *«appartenant au demandeur»*, un certain **Ignace Foyet Signing**. Ce dernier dit avoir

acheté cette parcelle à une certaine **Monique Ndomkwe**. Fait curieux, la dame en question n'est pas connue de l'ensemble des membres de la famille de feu **André Lélé**, propriétaire de la parcelle querellée. Elle est plutôt reconnue par une minorité comme ex-concubine d'un des enfants décédé du défunt propriétaire de cet espace de 400 m2 situé en plein cœur de la ville de Bafoussam.

Une partie des enfants crie au scandale. Elle ne comprend sur la base de quoi ou de quels arguments juridiques, la concubine de leur défunt frère a pu convaincre quelqu'un d'acheter une parcelle dans laquelle elle n'est impliquée ni de près, ni de loin et où était ostentatoirement marqué «Maison familiale, interdit de vendre». *« Elle a montré un mandat qu'elle avait de son défunt concubin qui se prévalait du titre de successeur. Après le décès de ce dernier, ce mandat tombait en désuétude »,* nous renseigne un avocat. *« Le titre foncier appartenant à monsieur Lélé André n'a jamais subi une mutation après décès. Donc, on ne comprend sur quelle base a agi cette dame »,* poursuit notre spécialiste du droit. Pour lui, aucun des héritiers de fait ne saurait procéder à la vente d'un bien commun sans l'aval du reste de la famille. En effet, après le décès de du chef de la famille en 2001, une décision de la justice appelait à un partage des biens du défunt.

Pendant que la procédure y afférente était en cours, une frange de la famille apprendra que la maison familiale était vendue avec la complicité d'un leurs frères. *« Nous sommes 11 enfants. Mais on n'a jamais été au courant de ce qui se tramait. Nous n'avons jamais été impliqués dans les procédures ayant abouti à la vente »,* conteste Simone Maffo qui s'oppose avec véhémence à cette vente. Comme les autres enfants qui se disent abusés par des personnes qui jouiraient d'une force financière, elle prie le gouvernement à intervenir afin de rétablir la justice. *« Nous ne savons plus où mettre la tête, il faut une aide du gouvernement »,* clame-t-elle. D'ailleurs, les magistrats accusés de n'avoir pas joué franc jeu dans cette affaire ont été affectés après la dernière réunion du conseil supérieur de la Magistrature.

Les autres enfants André Lélé ne sont pas prêts à baisser les bras. Ils disent être convaincus de ce qu'il y a du flou dans la vente de leur parcelle commune par une personne sans qualité. Mais pendant qu'ils s'apprêtaient à faire valoir leur droit, ils ont été surpris qu'après leur expulsion, l'acheteur suspect a illico presto engagé des travaux de terrassement. Une attitude qui selon eux atteste de la volonté manifeste de cet acquéreur « véreux ? », Ignace Foyet Signing de mettre tout le monde devant les faits accomplis.

Affaire à suivre!



*Maison en ddémolition après l'expulsion forcée de ses occupants.*